

Animation du SAGE et du Contrat de Rivière Ouche

Rapport d'activité 2009



PlanOuche SmeabOa

SAGE – Contrat de rivière
du bassin de l'Ouche et de ses affluents

PERIMETRE DU SAGE
DE L'OUCHE
QUALITE DE L'EAU

Comité thématique « gestion qualitative »
20 février 2009



PlanOuche SmeabOa

SAGE – Contrat de rivière
du bassin de l'Ouche et de ses affluents

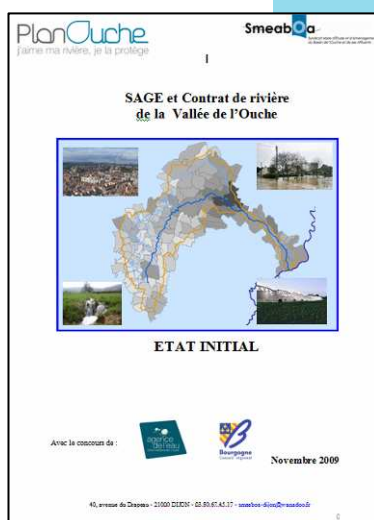
Aménagement du territoire
1er avril 2009



PlanOuche SmeabOa

SAGE – Contrat de rivière
du bassin de l'Ouche et de ses affluents

Commission gestion quantitative
8 octobre 2009



PlanOuche SmeabOa

SAGE et Contrat de rivière
de la Vallée de l'Ouche

ETAT INITIAL

Avec le soutien de :

Novembre 2009

40, avenue du Drapeau - 21000 DIJON - 03 80 87 44 37 - contact@smo-bourgogne.fr

Janvier 2010


SOMMAIRE

Présentation

1. Engagements 2009	3
1. 1 - Commission Locale de l'Eau et Comité de rivière.....	3
1. 2 - Etat des lieux	3
1. 3 - Etudes	3
1. 4 - Convention Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée 2009	4
a. Chargé de mission SAGE/Contrat de rivière	4
b. Chargé de mission contrat de rivière.....	5
1. 5 - Convention Conseil Régional de Bourgogne	5
2. SAGE et Contrat de rivière - réalisations 2009	7
2. 1 - SAGE	7
2. 1.1. Commission locale de l'Eau	7
2. 1.2. Les réunions des commissions thématiques	8
2. 1.3. Comité technique	8
2. 2 - Contrat de rivière.....	9
2. 3 - Finalisation de l'état initial.....	9
2. 3.1. Gestion quantitative	10
a. Bilan quantitatif de la ressource en eau du bassin versant de l'Ouche.....	10
b. Inondations : inventaire.....	11
2. 3.2. Gestion qualitative	12
a. Qualité des eaux superficielles	12
b. Qualité des eaux souterraines.....	14
c. Pollution, rejets et assainissement	15
d. Qualité des milieux	17
2. 3.3. Aménagement du territoire	17
a. Acteurs et maîtres d'ouvrages	18
b. Les outils de planification du développement local.....	18
c. Les contraintes s'imposant à l'aménagement du territoire.....	18
2. 3.4. Communication : le Plan Ouche	19
2. 4 - Gest'EAU	20
3. Autres activités.....	21
3. 1 - Instructions de dossiers	21
3. 2 - Réunions extérieures	22
4. Administration générale (assistance au SMEABOA)	23
4. 1 - Conseil syndical	23
4. 2 - Assistance et informations aux collectivités adhérentes	24
4. 3 - Système d'information géographique	24

CONCLUSION

Présentation

- 
- Par délibération du 24 novembre 2004, le SMEABOA décidait la création d'un poste de chargé de mission en vue de l'animation et la conduite d'une procédure SAGE ou Contrat de rivière. Après présentation des procédures et débat en conseil syndical, le SMEABOA, par délibération du 19 janvier 2005, décidait d'engager les deux procédures de façon conjointe.
 - 2006 : Arrêté de périmètre du SAGE
 - Sept 2007 : Arrêté de composition de la CLE
 - Par délibération du 21 Novembre 2008, le SMEABOA a décidé la création d'un poste de chargé de mission en vue de l'élaboration du Contrat de Rivière de l'Ouche.
 - Décembre 2008 : Dernier arrêté de modification de la C.L.E

Afin de pouvoir mener ces projets, le SMEABOA a sollicité le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et du Conseil Régional de Bourgogne en vue du recrutement des deux chargés de mission.

Les aides accordées par convention, précisant les objectifs des postes considérés, sont conditionnées à une obligation de résultats formalisés par un rapport annuel d'activité. Le présent rapport expose l'ensemble de l'activité des chargés de mission au cours de l'année 2009.

1. Engagements 2009

1.1 - Commission Locale de l'Eau et Comité de rivière

Suite aux échéances électorales de mars 2008, la CLE a été reconstituée par arrêté préfectoral du 22 décembre 2008.

Elle a été réunie le 20 janvier 2009 pour le renouvellement des instances et l'adoption des règles de fonctionnement.

Une seconde réunion s'est tenue le 26 novembre 2009 pour la validation de l'état initial de l'état des lieux.

1.2 - Etat des lieux

Le calendrier proposé dans le programme 2009 visait la finalisation de l'état initial fin 2009. Cet engagement a été tenu et concrétisé par la présentation du rapport et de l'atlas cartographique le 26 novembre 2009.

L'état des lieux a été engagé lors de l'élaboration des dossiers préalables. Un premier inventaire bibliographique avait été réalisé dans le cadre du « Défi Ouche » et de la démarche de connaissance du territoire en vue de l'engagement des politiques de gestion globale de l'eau sur le bassin versant de l'Ouche.

La loi sur l'Eau préconise la transmission, par les services de l'Etat, d'un « Porter à connaissance » des études existantes, dans les deux mois à compter de l'arrêté de constitution de la CLE. Cette partie ayant été omise par les services, la consultation et l'obtention des données ont demandé un peu plus de temps.

1.3 - Etudes

Un certain nombre d'études complémentaires étaient envisagées par thématiques.

Gestion qualitative

Milieu naturel

- Mise à jour de l'étude globale de 1996 comprenant un inventaire typologique, diagnostic de l'écosystème (géomorphologie, ripisylve, faune flore), valeur patrimoniale, objectifs et mesures DCE. Etude conduite en interne.
- Diagnostic écologique du Lac Kir à Dijon et établissement du profil de plage.

Restauration physique de l'Ouche aval :

- Acquisitions foncières de parcelles susceptibles de concourir à la restauration physique sur le modèle de l'espace de liberté de Fauverney.

Gestion quantitative

Inondations :

- Protection rapprochée des lieux habités (cf. ci-dessus « restauration physique »)
- Etude d'impact de l'assainissement pluvial à l'échelle du bassin,
- Plan de gestion du canal de Bourgogne pour une coordination de l'exploitation de la ressource en eau compatible avec les objectifs DCE : étude à conduire en partenariat avec les services.

Ressource en Eau :

- Etude de détermination des volumes prélevables.

Communication

Poursuite du programme d'animation / communication du SAGE engagé en 2007.

- Site Internet, manifestation annuelle autour de l'Ouche,
- Plaquette d'information trimestrielle spécifique SAGE / Contrat de Rivière,

1. 4 - Convention Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée 2009

Dans le cadre de son 9^{ème} programme, l'Agence de l'Eau Rhône –Méditerranée soutient financièrement les actions conduites par les collectivités porteuses si leurs démarches s'inscrivent dans les orientations du SDAGE.

L'attribution des aides de l'Agence de l'Eau est soumise à des conditions particulières.

a. Chargé de mission SAGE/Contrat de rivière

La convention n° 2009 0663 reprend les objectifs du poste de chargé de mission pour le suivi et l'animation du contrat de rivière et du SAGE de l'Ouche (années 2007-2009) :

- Mise en place et animation des deux démarches SAGE et Contrat de rivière,
- Appui administratif et technique des activités de la CLE, du Comité de rivière et des sous-groupes qui s'y rapportent (commissions géographiques et comité technique),
- Mise en place des actions de communication liées au SAGE et au Contrat de rivière,
- Préparation et suivi des études réalisées dans le cadre du SAGE et du Contrat de rivière,
- Rapport d'activité de l'année écoulée et programme prévisionnel de l'année à venir.

Pour mémoire, la création du poste de chargé de mission, en 2005, incluait :

- Assistance au développement du SMEABOA,
- Assistance au technicien de rivière
- Actions de formations / sensibilisations des acteurs de l'eau.

b. Chargé de mission contrat de rivière

La convention n° 2009 0663 définit les missions du poste de chargé de mission pour l'élaboration du Contrat de Rivière Ouche (années 2009, 2010, 2011) :

Mise à jour et validation de l'état des lieux (identique à celui du SAGE) et le suivi d'études complémentaires dont les suivantes :

- étude sur l'assainissement collectif et autonome,
- suivi du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération dijonnaise,
- suivi de l'étude APRR sur l'assainissement A38 et A6,
- mise à jour de l'étude « toxiques » réalisée par la Lyonnaise des eaux en 2004,
- reprise de l'étude FREDON Bourgogne sur les pesticides (2002-2008)
- compléments de recherche sur les sols pollués,
- exploitation de l'état des lieux milieu naturel réalisé par le technicien de rivière,
- définition d'un programme d'actions complémentaires au programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau (valorisation des espaces de liberté),
- définition d'un programme de restauration physique des cours d'eau en complément du programme d'acquisitions foncières en cours,
- définition des investissements à réaliser dans le cadre de la directive nitrates,
- identification de l'état de protection des captages et des moyens à développer,
- suivi de l'élaboration des PPRI sur l'Ouche aval,
- lancement de l'étude de restauration des champs d'inondation et protection rapprochée des lieux habités,
- exploitation de l'étude ouvrages,
- développement du diagnostic sur les crues d'orage et réseau d'alerte,
- études des aires d'alimentation de captage,
- enquête et bilan sur le fonctionnement des réseaux,
- lancement et suivi de l'étude volume prélevable.

Le diagnostic permettant de dégager les actions prioritaires à engager sera réalisé de fin 2009 au premier trimestre 2010. Le 2^{ème} semestre 2010 devra permettre de définir les objectifs du contrat.

L'écriture du programme d'action se fera du second semestre 2010 au 1^{er} semestre 2011. L'agrément définitif du Contrat de rivière étant envisagé au second semestre 2011.

1. 5 - Convention Conseil Régional de Bourgogne

L'aide du Conseil Régional s'inscrit dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013, formalisée par la convention d'aide n° 2009-7443CPERO002S05591.

Les domaines d'actions concernés sont :

- Action D1 « Amélioration de la ressource en eau » :
 - D1a – connaissance de la ressource en eau
 - D1b – gestion globale et concertée de la ressource en eau
 - D1c – prévention et maîtrise du risque inondation
 - D1d – lutte contre les pollutions
 - D1e – ressource en eau et démarches territoriales

Et de façon indirecte,

- Action D3 « Plan énergie climat » :
 - D3d – Approches territoriales.

La convention inclue les financements des SAGE, Contrat de rivière et plan de communication 2009.

2. SAGE et Contrat de rivière - réalisations 2009

La particularité de l'état des lieux du SAGE et du Contrat de rivière Ouche réside dans l'engagement conjoint des procédures d'élaboration.

Ainsi, cette partie d'acquisition des connaissances se retrouve commune aux deux procédures. Il s'en suit une nécessité d'étroite collaboration entre les deux chargés de mission qui, en dehors des deux études conduites par des bureaux d'étude extérieurs, réalisent eux même les recherches, traitement des données, rédaction des documents et traitements cartographiques.

2.1 - SAGE

2.1.1. Commission locale de l'Eau

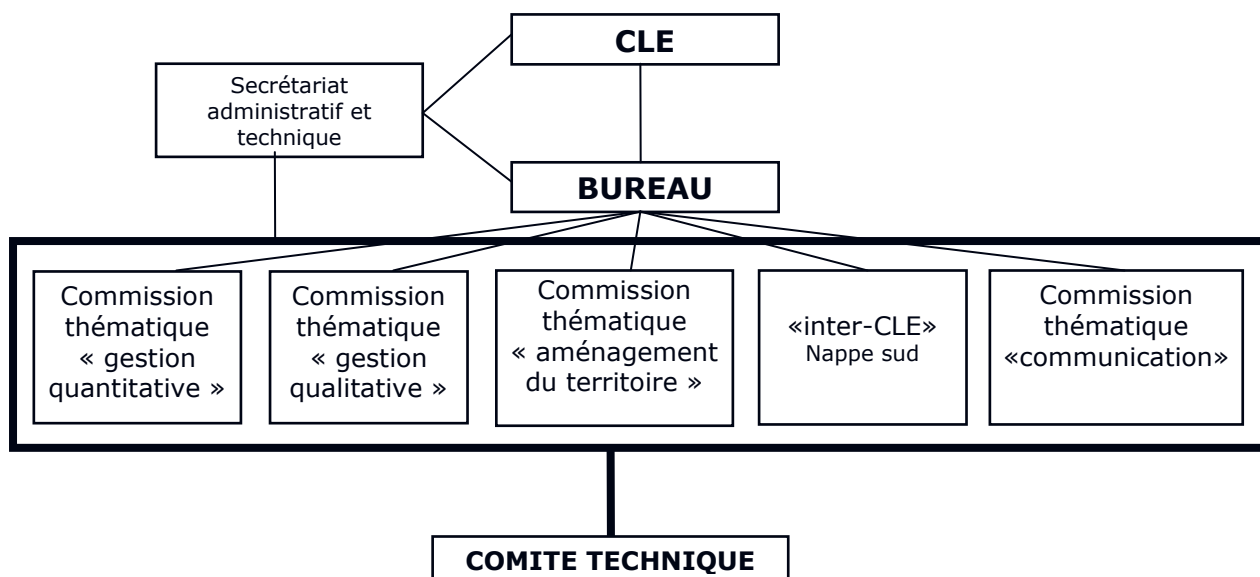
Suite aux élections de 2008 et au renouvellement des membres, la CLE est réunie et installée le 20 janvier 2009 à l'initiative du Préfet de Côte d'Or.

Lors de cette réunion, le règlement intérieur a été adopté et les cinq commissions thématiques renouvelées :

- Commission « Gestion qualitative »
- Commission « Gestion quantitative »
- Commission « Aménagement du territoire »
- Commission « Communication »
- Commission inter – CLE : « Nappe sud »

Le comité technique est inchangé.

L'organigramme de la CLE ainsi constituée est représenté par le schéma ci-dessous.



La CLE a ensuite été réunie en assemblée plénière pour la validation de l'état initial le 26 novembre 2009.

2. 1.2. Les réunions des commissions thématiques

- Commission « Gestion qualitative » : 20 février - 15 octobre
- Commission « Gestion quantitative » : 12 mars - 8 octobre
- Commission « Aménagement du territoire » : 1^{er} avril - 21 octobre
- Commission « Communication » : 20 mars – 26 mai – 10 juin – 2 août -

Les réunions de février, mars et avril étaient destinées au point d'avancement de l'état initial, la confirmation des données acquises et le point sur la méthodologie mise en œuvre.

Les réunions d'octobre avaient pour objectifs la validation de l'état initial tel qu'il devait être présenté à la CLE de novembre. Elles permettaient également de fixer les échéances pour la communication des éléments complémentaires, les remarques et corrections avant l'édition finale de l'état initial.

- Commission inter - CLE : « Nappe sud » : 8 octobre

L'inter-CLE Nappe-Sud a été réunie pour la présentation de l'étude pour l'élaboration de la carte piézométrique de la nappe sud et de la méthodologie de travail 2009/2010 pour la réhabilitation de la nappe de Dijon Sud.

2. 1.3. Comité technique

Le comité technique est constitué de l'ensemble des services de l'Etat, des collectivités, associations et sociétés privées ayant une implication directe dans la gestion de l'eau sur le territoire du SAGE.

Afin de faire progresser l'état initial du SAGE et du Contrat de rivière de l'Ouche, le comité technique a été réuni autour des différentes problématiques : quantitative, qualitative et aménagement du territoire. Celui-ci a donc pu évaluer la synthèse des données et l'avancement des études conduites.

Au cours de l'année 2009, le comité technique s'est réuni 1 fois, le 26 juin 2009, pour la validation technique de l'état initial. Suite à la présentation du document, les services devaient faire part de leurs compléments ou correction jusqu'au 15 septembre afin que le document à présenté aux différentes commissions thématiques soit finalisé.

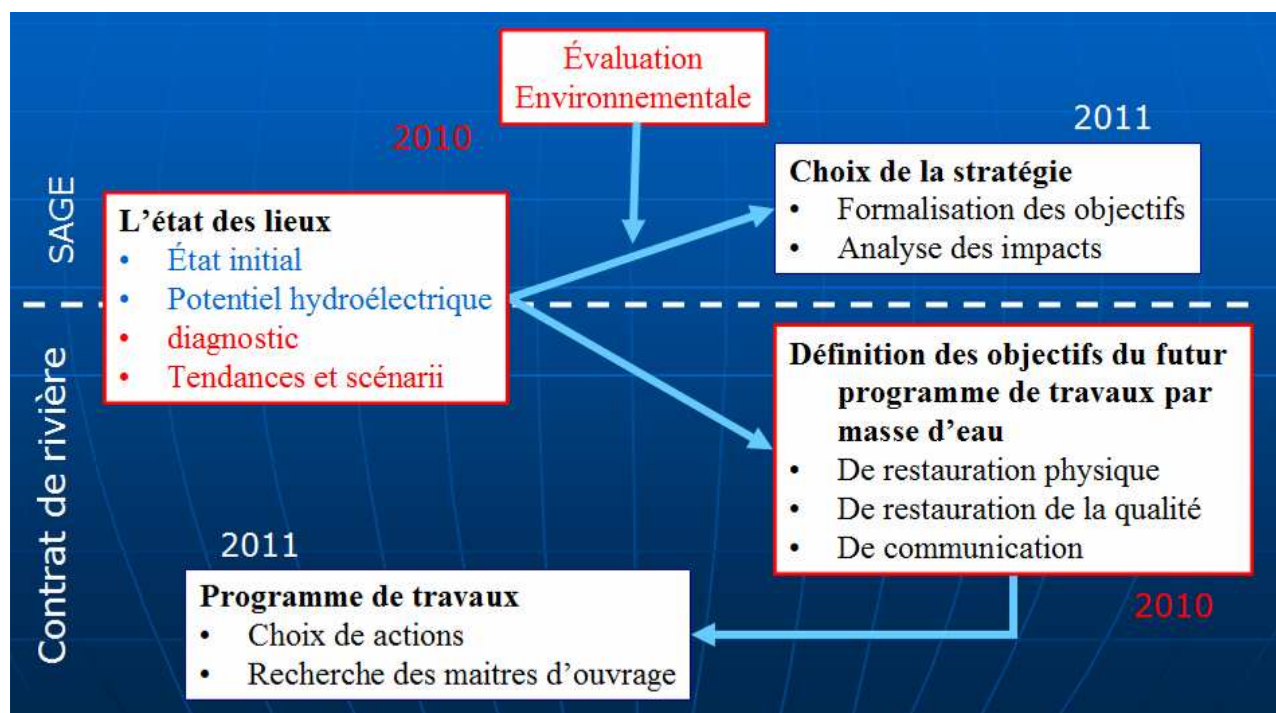
2. 2 - Contrat de rivière

La phase « état des lieux » est commune aux procédures SAGE et Contrat de rivière.

Sur le territoire d'un SAGE, la commission locale de l'eau fait office de comité de rivière. Ainsi, l'élaboration du contrat de rivière suit celle du SAGE.

Cependant, la procédure et les objectifs d'un contrat de rivière nécessitent moins de formalisme et revêtent un caractère plus pragmatique dans la mesure où le contrat de rivière aboutit à un programme de travaux.

Si l'état des lieux est logiquement commun, les procédures divergent par la suite. Le contrat de rivière passant de l'état des lieux à un programme d'actions et de travaux.



2. 3 - Finalisation de l'état initial

Les paragraphes ci-dessous représentent une synthèse du travail de collecte et de traitement des données pour la rédaction de l'état initial du SAGE et du contrat de rivière. Pour plus de détails, le lecteur est invité à prendre connaissance du document complet accompagné des annexes et de l'atlas cartographique.

2. 3.1. Gestion quantitative

a. Bilan quantitatif de la ressource en eau du bassin versant de l'Ouche

L'étude sur le fonctionnement hydrologique global du bassin versant et l'impact des différents usages de l'eau (2008) a permis de valider le projet de classement du bassin de l'Ouche en **Zone de Répartition des Eaux (ZRE)** en mars 2009, qui a été validé par le comité de bassin lors de l'approbation du SDAGE RMC le 20 novembre 2009.

Cette étude a également permis de poser les bases d'une étude de « **Détermination des volumes maximums prélevables** ». Il s'agit d'un programme d'étude à l'échelle du bassin RMC en partenariat avec les DIREN et l'Agence de l'eau.

En effet, l'objectif de préservation de la ressource en eau fait partie des nouvelles priorités d'action du programme opérationnel bourguignon du Fonds Européen de Développement Régional (axe 2 du PO FEDER).

De plus, l'objectif du retour à l'équilibre entre les ressources en eau disponibles et la demande est affiché par le plan national de gestion de la rareté de l'eau dont le but est de concilier les différents usages de l'eau tout en préservant la qualité des milieux aquatiques, ainsi que le SDAGE Rhône Méditerranée 2010-2015 dont l'une des orientations fondamentales est l'atteinte de l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource et en anticipant l'avenir.

Aujourd'hui, les connaissances sur l'impact des prélèvements sur les masses d'eau souterraines et superficielles du bassin de l'Ouche sont insuffisantes pour mettre en place une gestion cohérente de la ressource en eau et ainsi permettre de la préserver.

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE de l'Ouche et en accord avec la CLE, le SMEABOA, a décidé d'engager cette étude de détermination des volumes maximums prélevables sur le bassin versant de l'Ouche. Son objectif est d'apporter les éléments de connaissance indispensables pour l'utilisation de la ressource en période de crise afin de préserver au mieux les milieux et la biodiversité associée dans le respect des objectifs de la DCE.

A l'issue de cette étude, la répartition des volumes prélevables par usage inscrite dans le SAGE pourrait en effet prendre une portée réglementaire.

Son engagement fait ainsi partie intégrante des actions nécessaires l'atteinte des objectifs du programme compétitivité régionale et emploi 2007-2013 de la région Bourgogne et de la Directive Cadre sur l'Eau à savoir l'atteinte du bon état des masses d'eau.

L'étude, conduite sur 18 mois, comprend 6 phases :

- 1 - Caractérisation du bassin et recueil de données complémentaires
- 2 - Bilan des prélèvements et analyse de leur évolution
- 3 - Quantification des ressources existantes (superficielles et souterraines) et impact des prélèvements
- 4 - Détermination des débits biologiques (DMB) et des niveaux de nappes

5 - Détermination des volumes prélevables, des débits d'objectif d'étiage (DOE), des débits de crise renforcée (DCR), des niveaux piézométriques d'alerte (NPA) et des niveaux piézométriques de crise renforcée (NPCR)

6 - Proposition de répartition des volumes par usage

Calendrier 2009 réalisé

Février – Avril : Elaboration du CCTP

Mai-Juin : Consultation

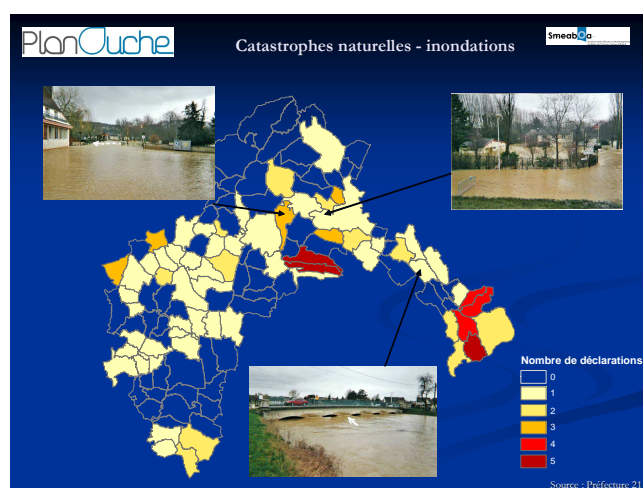
3 juillet : Premier comité de pilotage et démarrage de l'étude

Août : Première campagne de jaugeage

Septembre : Ebauche du rapport de la phase 1 avec la caractérisation du bassin

Octobre – Décembre : Enquête auprès des préleveurs

b. Inondations : inventaire



La problématique inondation concerne à la fois la gestion quantitative et l'aménagement du territoire.

Le parti a été pris de traiter l'aspect « inventaire » des crues dans la gestion quantitative et inscrire le côté « inondations » dans la partie aménagement du territoire de l'état initial en regard des aspects risque et contrainte pour les activités économiques et la construction.

L'année a été marquée par l'instruction du nouvel atlas des zones inondables sur le bassin, ainsi que la cartographie des aléas inondations sur la commune de Dijon.

De plus, la transposition de la directive cadre inondation en droit français impose des échéances aux services, échéances qui se rapprochent (2013 pour la cartographie des risques, 2015 pour les plans de gestion) et conduisent à la mise en œuvre d'études d'aléas selon de nouveaux critères (crues fréquentes, moyenne, exceptionnelles ou extrêmes).

Sur le plan des connaissances, le CETE de Lyon a engagé sur 2007-2008 une étude de prévision des crues de l'Ouche par l'utilisation d'un modèle « pluie-débit ». Un rapport complémentaire a été édité en octobre 2009. Ainsi, les hydrogrammes issues de l'étude pourront être exploités dans la phase tendance et scénarios du SAGE, mais également dans le programme de mesure du Contrat de rivière pour la mise en œuvre de la gestion globale des crues.

2. 3.2. Gestion qualitative

La gestion qualitative recouvre différents domaines :

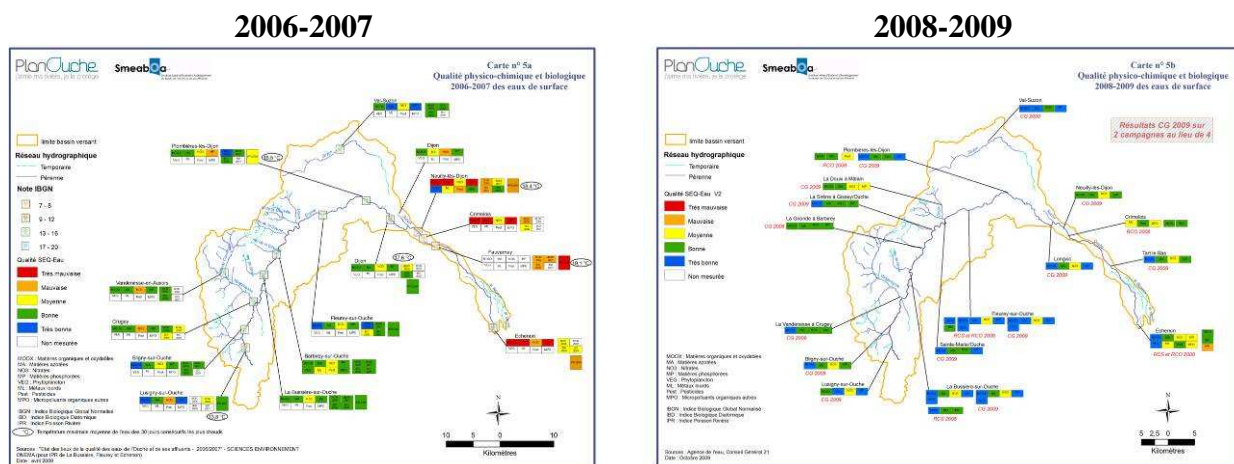
- Qualité des eaux superficielles
- Qualité des eaux souterraines
- Pollution, rejets et assainissement (Industrielles, agricoles, assainissement autonome et collectif, ruissellements...)
- Qualité des milieux

Chacun a été complété en interne par de nouvelles données, issues soit de recherches complémentaires, soit de mises à jour.

a. Qualité des eaux superficielles

Les cours d'eau

L'étude « qualité des eaux de l'Ouche 2006-2007 », conduite à l'échelle du bassin versant, a été actualisée par la collecte des données 2008-2009 auprès de l'agence de l'eau et du conseil général. L'impact de la mise aux normes de la station d'épuration de Dijon-Longvic se révèle très positif au vu de l'évolution des données.



On constate toutefois le maintien de concentrations élevées en métaux lourds, micropolluants organiques et pesticides.

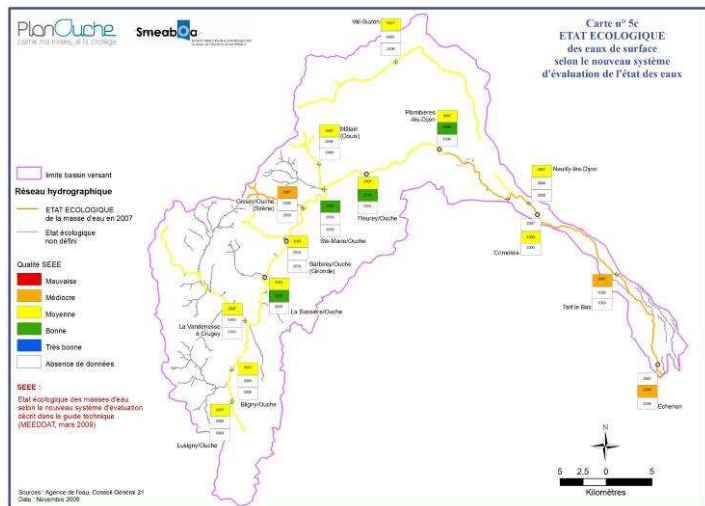
Le bruit de fond en nitrate, observé en amont, se maintient sur l'Ouche mais a priori, pas sur la Vandenesse.

En 2008, les analyses du réseau de contrôle opérationnel détectent des pesticides dès Plombières.

Le phosphore est un paramètre déclassant important, il est également prépondérant dans la manifestation des phénomènes d'eutrophisation. Son origine (stations d'épuration, effluents d'élevages...) reste à apprécier plus précisément.

Le système d'évaluation de la qualité des eaux (SEQ-eau) étant en cours de réévaluation, les résultats ont dû être transposés dans le nouveau système selon le guide technique du MEEDDAT de mars 2009.

La synthèse de l'état des masses d'eau et des paramètres déclassants selon ce nouveau système constitue le point de départ des actions du contrat de rivière des orientations du SAGE. Elle doit être présentée dans le « diagnostic » (3^{ème} étape de l'Etat des lieux).



L'évolution des réseaux de l'agence de l'eau (RNB, RCB et RHP → RCS et RCO) a également été prise en compte.

Les plans d'eau

- Retenues de Panthier, Chazilly, Tillot :

Les barrages réservoirs du canal de Bourgogne, étudiés lors des vidanges d'entretien décennal, ne présentent à priori pas de problèmes particuliers.

- lac Kir :

En préparation des échéances imposées par la DCE en matière d'eau de baignade, il a été nécessaire d'envisager un programme d'étude afin d'appréhender le fonctionnement du lac et évaluer un profil de plage.

Pour répondre aux interrogations en matière d'évolution de cet écosystème particulier et aux nouvelles attentes en matière de suivi des eaux de baignade, le SMEABOA, en collaboration avec la Ville de Dijon, a engagé en juin 2009 une étude globale portant sur l'écosystème du lac Kir, son impact sur la qualité des eaux de l'Ouche, sur la géomorphologie et le transport sédimentaire, mais également sur la pertinence et la gestion du site de baignade instauré par la ville.

Cette étude, conduite sur 18 mois pour appréhender les variations saisonnières du fonctionnement du lac, devrait produire les premières observations et analyses avant fin 2009, mais les conclusions ne seront disponibles que début 2011.

Calendrier 2009 réalisé

Avril : Consultation

18 Juin : Démarrage officiel de l'étude

Depuis juillet : Suivi météo

Juillet- Octobre : Synthèse bibliographique

Aout : Bathymétrie et Campagnes de sédiments

Juillet et Novembre: Mesures physico chimiques

Juillet à Novembre : Suivi phytoplancton

8 décembre : comité de pilotage - bilan

Le Canal de Bourgogne

- Peu de données, les eaux du canal ne font pas l'objet de suivi quantitatif,
- Rejets des « eaux noires » directs au milieu suspectés en absence de données sur les flottes en service.
- La pollution éventuelle de l'Ouche par déversements et infiltrations est supposée mais pas encore prouvée. Une campagne d'analyse des températures menée par la fédération de pêche devrait apporter de nouvelles informations courant 2010

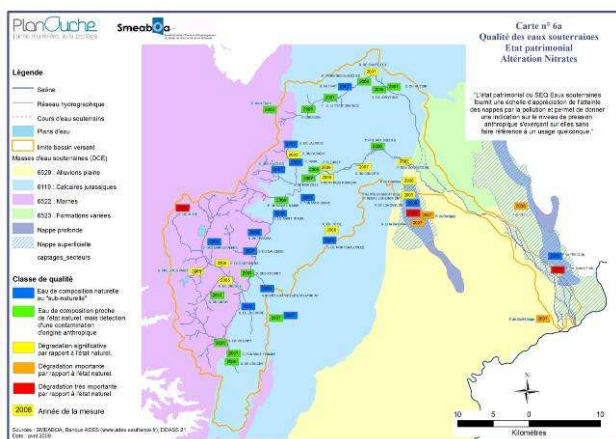
b. Qualité des eaux souterraines

Le suivi de la qualité des Eaux brutes, destinées à l'adduction d'eau potable est réalisé par différents organismes :

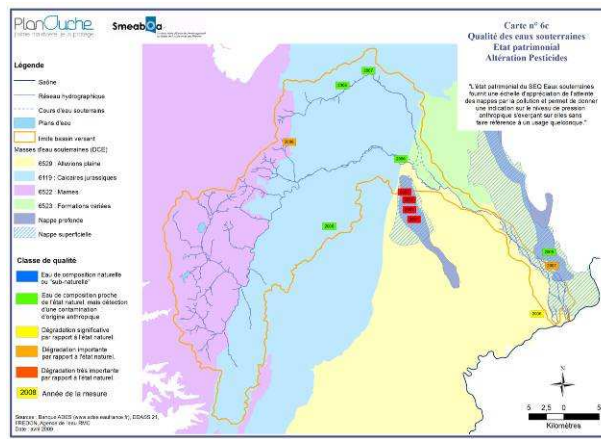
- Conseil général de la Côte d'Or
- DDASS
- Agence de l'Eau

Les données disponibles ont nécessité un traitement complémentaire pour une représentation cartographique appropriée à l'élaboration d'un SAGE.

Nitrates



Pesticides



Les eaux de la nappe de Dijon Sud et de la nappe d'accompagnement de l'Ouche aval sont fortement dégradées par des concentrations en nitrates anormalement élevées. Et on observe également des teneurs importantes au niveau de sources de la Vandenesse et de l'Ouche médiane.

Ces concentrations indiquent la nécessité de traitement pour la production d'eau potable, notamment pour les eaux de la source de Jeute et de la nappe Sud.

transportés depuis le secteur de l'agglomération, secteur d'érosion privilégié où l'Ouche se recharge en sédiments après son passage par la vanne du lac Kir qui bloque le transport solide, ou que le prélèvement effectué à Crimolois ne soit pas représentatif.

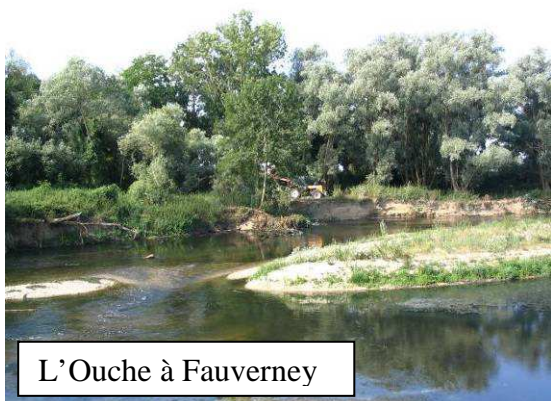
Au vu de ces résultats, un arrêté préfectoral d'interdiction de consommation des poissons pêchés dans l'Ouche et ses affluents à partir de la vanne du lac Kir est proposé « *jusqu'à ce que soit établi que la concentration en PCB dans les poissons présents dans le secteur ne constitue pas un risque pour la santé publique* ».

Les PCB ont donc légitimement fait l'objet d'une recherche complémentaire par le SMEABOA pour identifier les sources de contamination, mais également le risque de persistance dans le milieu à plus ou moins long terme.

d. Qualité des milieux

D'après l'analyse de terrain réalisée par le technicien de rivière du SMEABOA (2008-2009), l'Ouche amont et la Vandenesse ne sont que partiellement recalibrées : les secteurs modifiés représentent environ 10% du linéaire.

A l'opposé, l'Ouche en aval de Dijon est entièrement recalibrée et endiguée



Le projet de restauration physique engagé via le programme d'acquisitions foncières conduit par le SMEABOA sur l'Ouche aval est prometteur.

Ici, le site des terrains acquis par le smeaboa à Fauverney au niveau de la STEP.

L'Ouche a une capacité de déplacement et d'érosion naturelle qui permet une amélioration rapide de son potentiel écologique si on arrête les travaux d'artificialisation.

Plusieurs synthèses sur le patrimoine naturel ont également été ajoutées à l'état initial :

- ZNIEFF
- Natura 2000
- Espèces piscicoles patrimoniales
- Zones humides

2. 3.3. Aménagement du territoire

La thématique « aménagement du territoire » interfère avec d'autres, comme la gestion quantitative. Aussi, concernant la gestion des inondations, leurs impacts sur l'occupation de l'espace nous a incité à l'inclure à part entière dans ce chapitre.

Cette partie de l'état des lieux s'attache à développer les points suivants :

- Les acteurs et maîtres d'ouvrages
- Les outils de planification du développement local
- Les contraintes s'imposant à l'aménagement du territoire

- La gestion des risques liés à l'hydrologie

a. Acteurs et maîtres d'ouvrages

Ils sont nombreux et diversifiés en terme d'échelle et de nature des compétences exercées.

La coordination des programmes de développement, à l'échelle du bassin de l'Ouche, prend un caractère stratégique en regard de la gestion de la ressource en eau et notamment de son partage. Il ressort de l'analyse que les grandes politiques territoriales intègrent systématiquement la problématique ressource, tandis que les déclinaisons locales (PLU notamment) s'attachent essentiellement à la qualité des réseaux.

Le SAGE aura vocation à coordonner l'ensemble des programmes de développement ou d'actions locales par l'élaboration de son règlement pour la gestion de l'eau dans les domaines de l'urbanisme, des activités économiques (industries, agriculture...), de l'exploitation de la ressource, des rejets...

b. Les outils de planification du développement local

Cette partie est essentiellement consacrée aux documents de référence selon les différentes échelles de territoires. Elle traite également des textes réglementaires les plus significatifs en matière d'urbanisme, d'environnement (notamment ceux traitant de l'élaboration des SAGE), de maîtrise des eaux de ruissellement, d'exploitation des sources et des zonages d'assainissement.

De l'articulation entre ses documents, y compris les obligations de mise en compatibilité, découleront les objectifs du règlement du SAGE.

c. Les contraintes s'imposant à l'aménagement du territoire

La ressource en eau

En attente d'une analyse approfondie des capacités à l'échelle du bassin (étude en cours : Volumes maximums prélevables), l'étude conduite par le SMD et la Lyonnaise des Eaux mettait déjà en évidence un risque de pénurie à l'horizon 2020 sur l'agglomération (en cas de sécheresse pour un évènement identique à 2003).

La proposition de classement du bassin en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) conforte la récurrence du caractère vulnérable du bassin.

Les zones inondables

Le phénomène inondation reste globalement ressenti comme difficile à accepter par les aménageurs. L'absence de documents réglementaires (PPRI) reste un argument utilisé pour justifier des constructions en zones potentiellement inondables (cas de Bligny sur Ouche), même si les promoteurs acceptent « bon gré mal gré » d'intégrer des mesures de prévention : remblais, absence de sous-sol...).

Dans les secteurs les plus contraints (Ouche aval), les acteurs sont en attente de solutions alternatives (restauration des champs d'inondation et protection rapprochée des lieux habités).

Les risques naturels et technologiques liés à l'eau

Ce chapitre fait le point sur les barrages réservoirs, digues, mouvements de terrains (érosion de berges), ICPE industriels ou agricoles en regard de leur impact sur la qualité de la ressource, sites et sols pollués et transport des matières dangereuses.

Le risque inondation est traité sous les aspects débordements de rivières, remontées de nappes et ruissellement pluvial.

2. 3.4. Communication : le Plan Ouche

Initié par le SMEABOA et présenté à la commission communication, le projet « plan Ouche » recouvre différents outils de communication. Les outils développés en 2009 sont :

- Site Web : www.ouche.fr ou www.plan-ouche.fr
- Publication d'une lettre interne trimestrielle,
- Journée de l'Ouche

La réalisation du plan de communication est confiée pour partie à une agence de communication visuelle locale qui assure les parties création des outils, organisation d'évènements et administration du site Web.

Les mises à jour du site sont pour la plupart réalisées par les agents du SMEABOA pour leurs thématiques respectives.

Ainsi, le 4 octobre s'est tenue la seconde édition de la « journée de l'Ouche », journée d'animations et d'information autour de l'Ouche et de ses affluents.

- Longvic en partenariat avec la Lyonnaise des Eaux : courses de vélos, nettoyage des berges en canoë-kayak,
- Parc de la Colombière : exposition photos de l'Ouche d'Autrefois (vif succès)
- Lac Kir : initiation au Yoga sur le thème de l'eau, ateliers de pêche à la mouche et de fabrication de mouches, panneaux d'information sur le SAGE et le bassin de l'Ouche,
- Affluent la Vandenesse : animations à Escommes, Vandenesse-en-Auxois et l'écluse 14 à Bouhey :

Exposition de cartes anciennes de la Vallée de l'Ouche, poèmes sur la vallée créés par les habitants, participation active des élèves de Commarin (concours de dessins sur la rivière), ballade sur "La Billebaude" (péniche sur le canal de Bourgogne), maquettes à flots, cerfs volants, exposition sur le SAGE et le SMEABOA, mini-musée du Canal et de la batellerie.....

Des annonces dans les médias locaux (radios locales, journaux), des supports (banderoles, mur d'images, tee-shirts, affiches, plaquettes, programmes, invitations...) ont été utilisés pour mobiliser le public.

2. 4 - Gest'Eau

Le site Gest'Eau est une base de données relative aux SAGE et Contrats de rivière sur le territoire national (www.gesteau.eaufrance.fr/sage). Chaque dossier SAGE ou Contrat de rivière est géré par l'animateur respectif qui a alors en charge l'alimentation du site en informations.

Le SMEABOA attache une importance particulière à la mise à jour des différentes rubriques sur le site, pour le SAGE comme pour le Contrat de rivière Ouche.

Les éléments mis en ligne sont ceux qui ont une valeur officielle, validés par les différentes instances compétentes, ou qui ont fait l'objet d'une présentation et d'un compte-rendu d'étape.

Les mises à jour 2009 ont cependant été restreintes dans l'attente de la validation de l'état initial.

La mise en ligne des documents de l'état initial (rapports et atlas cartographique) est confrontée à l'importance en taille des fichiers numériques. Une solution technique est actuellement recherchée par le SMEABOA et le service d'administration du site Gest'eau.

3. Autres activités

3.1 - Instructions de dossiers

De par son rôle d'expertise dans son domaine de compétences, le SMEABOA est associé aux projets locaux pour avis. L'instruction des dossiers relève des attributions du chargé de mission et animateur du SAGE. Elle est assistée par le chargée de mission Contrat de rivière.

Ainsi, au cours de l'année 2009, la CLE a été saisi notamment sur les dossiers suivants :

- Enquête préalable à l'autorisation du rejet des eaux pluviales de la base aérienne 102
- Dossier d'autorisation groupée 2009 - Irrigation
- Dossier de déclaration du projet d'IZAC « les cerisiers d'Hauteville » à Hauteville-les-Dijon
- Dossier de déclaration du projet du projet d'aménagement de l'Espace de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat à Dijon
- Vallée du Suzon – Projet d'installation de moyen de comptage des prélèvements sur les trois sources du Rosoir, du Chat et de Ste Foy
- Vallée du Suzon - Projet de travaux de restitution des eaux de la source du Chat
- Dossier de déclaration du projet de construction d'une station d'épuration sur la commune de DAROIS
- Dossier de déclaration du projet d'éco-quartier « les rives du Bief » à Longvic
- Dossier de déclaration du projet de ZAC « le clos du Sophora » à Fleurey-sur-Ouche – 1^{er} avis
- Dossier de déclaration « lotissement de la Crapine » à Fleurey sur Ouche,
- Dossier de déclaration du projet de réalisation de forages et essais pour un projet de géothermie
- Dossier de déclaration du projet de lotissement « Les Isles » à Bligny-sur-Ouche – 1^{er} avis
- Dossier de déclaration du projet de lotissement « Les Isles » à Bligny-sur-Ouche – 2^{ème} avis
- Dossier de déclaration du projet de ZAC « le clos du Sophora » à Fleurey-sur-Ouche – 2^{ème} avis
- Dossier de déclaration pour la réalisation de deux lignes de tramway (agglomération dijonnaise)

Il s'en suit une réflexion sur l'homogénéisation des paramètres de calcul des pluies de projet (Coefficients de Montana, occurrence, durée de pluie) et la définition d'un débit de fuite maximum afin de pouvoir traiter équitablement l'ensemble des dossiers.

D'autres dossiers, ne faisant pas officiellement l'objet d'une procédure de déclaration/autorisation, sont cependant soumis à l'avis de la CLE :

- SCOT - Document d'Orientations Générales
- SCOT – Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
- Projet de SDAGE 2010/2015 - Complément

L'importance en nombre et en qualité des dossiers soumis à l'avis de la CLE demande ainsi un travail d'instruction important qui s'ajoute au programme d'activité prévisionnel.

3. 2 - Réunions extérieures

- 10 février : commission géographique Saône - Beaune
- 12 mars : problématiques « eaux pluviales de l'agglomération » - préfecture
- 13 mars : information classement ZRE – préfecture
- 4 mai : présentation ZRE à la CLE – Grand Dijon
- 12 mai : irrigation – chambre d'agriculture
- 13 mai : réforme des collectivités territoriales – cas du SMEABOA – préfecture
- 14 mai : CODERST – préfecture
- 27 mai : comité de gestion de la ressource – préfecture
- 5 juin : études bassin d'alimentation de captages – SIAEP d'Arnay le Duc
- 16 juin : atlas des zones inondables Dijon – Grand Dijon
- 30 juillet : atlas des zones inondables Dijon – Grand Dijon
- 1^{er} août : PPRI Ouche aval – préfecture
- 7 septembre : SCOT – Grand Dijon
- 7 septembre : Eco-PLU – mairie de Dijon
- 8 septembre : programme de suivi des captages AEP – Lyonnaise – Fleurey sur Ouche
- 23 septembre : directive nitrates – DDAF
- 6 octobre : gestion des eaux pluviales – Daix
- 5 et 6 novembre : réunion nationale des EPTB – gestion des cours d'eau – Périgueux

4. Administration générale (assistance au SMEABOA)

Depuis sa création, le SMEABOA bénéficiait du soutien logistique des services de la ville de Dijon. Depuis février 2005, le chargé de mission SAGE assure l'administration générale du Syndicat Mixte. Cette part de l'activité couvre les affaires générales nécessaires au bon fonctionnement du syndicat et le suivi des moyens d'élaboration des SAGE et Contrat de rivière.

- Préparation des budgets (BP, BS, DM) de la collectivité, incluant les prévisions des opérations liées au SAGE et au Contrat de rivière (salaires, charges, études complémentaires, plan de communication...),
- Préparation des réunions du conseil syndical, préparation des rapports de présentation (délibérations pour les plans de financement des différentes opérations en lien avec le SAGE et le Contrat de rivière),
- Rédaction des comptes-rendus de réunions,
- Rédaction des délibérations, transmission au contrôle de légalité, tenue du registre des délibérations,
- Suivi des contrats (téléphones, assurances, entretien des véhicules de services, accès Internet, ligne de trésorerie) permettant l'exercice des missions par les animateurs,
- Gestion de la régie d'avance,
- Elaboration et suivi des demandes de subventions.

4.1 - Conseil syndical

Le chargé de mission SAGE assure l'organisation des réunions, les convocations, la rédaction de l'ordre du jour, la rédaction des rapports de présentation, le compte rendu de séance, la rédaction des délibérations et leur dépôt en préfecture, la tenue du registre des délibérations. Le comité syndical a été réuni 3 fois en 2009.

28 mai 2009

- Compte administratif 2008
- Compte de gestion 2008
- Adhésion au régime d'assurance chômage pour le personnel non titulaire
- Mise en place de la journée de solidarité
- 2e programme pluriannuel d'entretien de la végétation rivulaire de l'Ouche et de ses Affluents – 1ère tranche – engagement des travaux
- Diagnostic écologique et profil de plage du lac Kir – Marché d'étude – marché et plan de financement
- Diagnostic écologique du lac Kir et profil de plage – Groupement de commande
- Volumes maximum prélevables – Marché d'étude – marché et plan de financement
- Budget Supplémentaire 2009

18 novembre 2009

- Débat d'orientation budgétaire 2010
- Décision modificative au budget (ajustement de certaines lignes de crédit dont celles des études SAGE en cours).

10 décembre 2009

- Budget primitif 2010
- Animation de SAGE – plan de financement 2010
- Plan de financement du poste de technicien de rivière
- Animation du Contrat de rivière – plan de financement
- Plan de financement de la 2ème tranche conditionnelle de la restauration de la Vandenesse
- Plan de financement de la 1ère tranche du second programme pluriannuel d’entretien de l’Ouche – modification
- Plan de financement du plan de communication 2010
- Plan de financement du suivi de qualité de eaux de l’Ouche
- Etude « volumes prélevables » - avenant n°1 au CCAP – paiement
- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Règlement des participations financières du SMEABOA dans le cadre de demandes des subventions pour projets divers
- Rapport d’activité 2009 – présentation sommaire anticipée
- Questions diverses

4. 2 - Assistance et informations aux collectivités adhérentes

Dans le cadre de leurs missions d’information et de communication, les chargés de mission participent aux réunions des collectivités adhérentes à la structure porteuse. Ces réunions sont l’occasion d’informer les délégués respectifs sur l’avancement des projets, les conséquences prévisibles et présenter les activités réalisées et financées par les participations des communes.

Il convient de noter une grande adhésion au projet, reflet des avis transmis lors de la consultation sur les dossiers préliminaires.

Les délégués font ainsi régulièrement part de leur satisfaction sur d’une part le travail réalisé, d’autre part l’effort de présence, d’écoute et d’information à destination des communes rurales.

4. 3 - Système d’information géographique

Le SMEABOA dispose d’un logiciel de cartographie (SIG) et développe une base de données sur le bassin de l’Ouche et de ses affluents.

Les informations collectées dans le cadre de l’état des lieux du SAGE ont permis la constitution d’une importante base de données centralisée :

- Occupation des sols
- Captages (localisation, production / consommation d’eau...)
- Ouvrages
- Qualité des eaux superficielles et souterraine
- Risques naturels et technologiques
- Démographie

- Production / consommation d'eau
- Assainissement (collectif et individuel)
- Infrastructures - transports
- Tourisme
- Archéologie
- Patrimoine naturel
- ICPE
- Suivi des travaux...

L'atlas cartographique de l'état initial comprend 54 cartes :

- 1 Situation géographique du bassin de l'Ouche
- 2a Masses d'eau superficielles
- 2b Masses d'eau souterraines
- 2c Hydrogéologie – Synthèse des tracés
- 2d Stations hydrométriques, piézométriques et météorologiques
- 2e Stations de mesures de qualité des eaux
- 3a Structures administratives – Communautés de communes
- 3b Structures administratives - Syndicats de rivière
- 3c Documents d'urbanisme
- 3d Démographie 2006-2009 et son évolution
- 4 Occupation du sol

Qualité des eaux

- 5a Qualité physico-chimique et biologique 2006-2007 des eaux de surface
- 5b Qualité physico-chimique et biologique 2008-2009 des eaux de surface
- 6a Qualité des eaux souterraines – Etat patrimonial / altération nitrates
- 6b Qualité des eaux souterraines – Aptitude à la production d'eau potable / altération nitrates
- 6c Qualité des eaux souterraines – Etat patrimonial/altération pesticides
- 6d Qualité des eaux souterraines – Aptitude à la production d'eau potable / altération pesticides

Usages de l'eau

- 7a Utilisation des ressources en eaux superficielles
- 7b Utilisation des ressources en eaux souterraines
- 8 Activités de loisir liées à l'eau et aux espaces associés
- 9a Alimentation en eau potable - Syndicats
- 9b Alimentation en eau potable – Production moyenne 2006-2007 par collectivité
- 9c Alimentation en eau potable – Consommation moyenne 2006-2007 par collectivité
- 9d Alimentation en eau potable – Périmètres de protection de captage
- 9e Alimentation en eau potable – Pertes moyennes des réseaux d'adduction par collectivité (2006-2007)

Pollutions

- 10a Assainissement collectif
- 10b Assainissement non collectif – Collectivités compétentes
- 11a Voiries et transport – les grands axes

- 11b Voiries et transport – Trafic moyen journalier sur les routes départementales et les grands axes
- 11c Voiries et transport – Niveau de service de viabilité hivernale
- 12a Risque de pollution accidentel – ICPE agricoles
- 12b Risque de pollution accidentel - ICPE industrielles

Risque inondation

- 13a Risque de crue
- 13b Communes concernées par un risque inondation
- 13c Type d'inondation par commune
- 13d Nombre de déclarations de catastrophes naturelles liées à l'eau par commune

Qualité des milieux

- 14a Qualité physique – Ouche amont
- 14b Qualité physique – Ouche médian
- 14c Qualité physique – Ouche aval
- 14d Qualité physique – Suzon
- 15 Qualité de la ripisylve
- 16a Ouvrages – Ouche amont et Chamban
- 16b Ouvrages – Vandenesse et Ouche jusqu'au rau de l'Arvo
- 16c Ouvrages – L'Ouche médian et ses affluents de la Gironde à Feurey-sur-Ouche
- 16d Ouvrages – L'Ouche médian de Velars à l'amont du lac Kir
- 16e Ouvrages – L'Ouche du lac Kir à Longvic
- 16f Ouvrages – L'Ouche de Fauverney à Tart l'Abbaye
- 16g Ouvrages – L'Ouche de Tart l'Abbaye à Echenon
- 16h Ouvrages – Suzon
- 17a Patrimoine naturel – ZNIEFF
- 17b Patrimoine naturel – Natura 2000
- 17c Patrimoine naturel – Sites et paysages
- 17d Patrimoine naturel – Zones humides
- 18 Communes en zone vulnérable concernées par la Directive Nitrate

CONCLUSION

2009 a été principalement consacré à l'état des lieux (Etat initial et diagnostic) avec la poursuite de collecte de données et leur traitement, validés thème par thème par commission, par le comité technique et dans son ensemble par la CLE du 26 Novembre.

Les études complémentaires engagées doivent être finalisées pour asseoir les orientations du SAGE et du contrat de rivière.

Les études conduites en interne ont fortement contribué à une nouvelle connaissance générale du bassin de l'Ouche. Elles ont également mis en évidence l'ampleur de cette phase essentielle dans l'élaboration du SAGE et du Contrat de rivière. C'est pourquoi il a été décidé de présenter en CLE l'état initial, point d'étape important de la construction de l'état des lieux.

Malgré l'impact des demandes supplémentaires (instruction des dossiers déclaration/autorisation...), l'échéance de validation de l'état initial fin 2009 a été tenue.